



REVALORISATION IFO 2026

COMMUNIQUÉ :

FO Justice a participé, le vendredi 10 juillet 2026, à une multilatérale concernant l'indemnité de fonctions et d'objectifs (IFO) pour l'année 2026. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en place de notre réforme historique.

FO Justice vous informe que les montants revalorisés de l'IFO pour l'année 2026 seront respectés, conformément au plan de revalorisation de l'IFO 2024-2026. **Une fois de plus, FO Justice démontre que nos engagements sont tenus.**

Comme une réponse aux revendications portées par **FO Justice**, les services de la DGAP nous ont informés avoir la possibilité de procéder à une légère augmentation du montant de certaines fonctions.

Ainsi, les derniers « blocs », englobant à la fois des fonctions de détention (Chef de secteur/Responsable Infra), des fonctions à l'ENAP (Chef d'unité/Responsable de formation/Formateur), mais également certaines fonctions spécialisées (Chef de section ERIS, SNRP) vont pouvoir bénéficier de ces réajustements sur l'année 2026.

En définitive, en plus des augmentations conséquentes de l'IFO au cours de cette période transitoire, un grand nombre d'officiers aura pu bénéficier de ces mesures indemnitaires supplémentaires. **FO Justice ne peut que s'en féliciter !**

À la marge, on pourra également trouver quelques modifications, notamment concernant le changement de dénomination des fonctions de « Planificateur » en « Responsable du service des agents »

► On notera également la formalisation des nouvelles fonctions créées au sein du SNRP

FO Justice vous informe que la DGAP va saisir, dans les tout prochains jours, le Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) afin que **la revalorisation de l'IFO puisse être versée à l'ensemble des officiers sur le mois d'octobre 2026.**

► **Cette mesure sera appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 !**

FO Justice rappelle également que l'ensemble des capitaines de classe normale seront reclassés au 1^{er} janvier 2027 dans la grille de capitaine de classe supérieure, laquelle deviendra la grille définitive d'entrée dans le Corps de Commandement.

Ce reclassement s'accompagnera à nouveau du gain indemnitaire associé à cette nouvelle grille, constituant une avancée supplémentaire dans le cadre de cette réforme... **Définitivement HISTORIQUE !**

Vous pouvez compter sur FO Justice pour défendre vos intérêts !

FO Justice – le 10 juillet 2026